



Présents :
Monsieur Marc LEJEUNE, Bourgmestre de Beauraing, Président de la Zone de Police ;
~~Monsieur David CLARINVAL, Député Bourgmestre de Bièvre ;~~
Monsieur Vincent MASSINON, Bourgmestre de Gedinne ;
Monsieur Arnaud ALLARD, Bourgmestre de Vresse-sur-Semois ;
Mesdames Caroline BRACK ; Jeannine DOUNY-PONCELET ; ~~Isabelle MAROFF ; Régine ROCHETTE~~ et Ana RODRIGUEZ VERDASCO, conseillères de Police ;
Messieurs Jérôme ANCEAU ; Cyprien ANTOINE ; Alain BARBIER ; André COPINE ; David DURUISSEAU ; André GÉRARD ; Jean-Claude GRANDJEAN ; Julien GRANDJEAN ; Pierre LAMOTTE et Cyrille MASSET, conseillers de Police ;
Monsieur Edwin DASSONVILLE, Commissaire Divisionnaire, Chef de Corps de la Zone de police ;
Assistés de Monsieur Jean-François PAQUAY, Secrétaire de la Zone de Police.

Procès-verbal de la séance du Conseil de Police du mardi 07 mai 2019

La séance est ouverte à 20 heures 00.

Séance publique :

➡ 0. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Police du 13 mars 2019 : information et décision.*

Le Conseil de Police approuve à l'unanimité le projet de procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 tel qu'établi par Monsieur le Secrétaire de Zone.

➡ 1. *Approbation du budget 2019 de la Zone de Police Houille-Semois : information.*

Monsieur le Président indique que le budget à l'ordinaire et à l'extraordinaire de la Zone de Police Houille-Semois pour l'exercice 2019 a été approuvé par Monsieur le Gouverneur de Province en date du 27 mars 2019.

Le budget à l'ordinaire de la Zone de Police Houille-Semois est fixé à 6.579.959,02 € en recettes et à 6.579.959,02 € en dépenses, soit en équilibre budgétaire.

Le budget à l'extraordinaire de la Zone de Police Houille-Semois est fixé à 138.340,45 € en recettes et à 138.340,45 € en dépenses, soit en équilibre budgétaire.

Le Collège de Police souhaite que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de Police.

➡ 2. *Acquisitions diverses : propositions et décisions.*

2.a. *Acquisition d'appareils électroniques portatifs de test et d'analyse d'haleine : proposition et décision.*

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps ;

Attendu que la ZP5310 souhaite procéder, en plusieurs vagues, au renouvellement de ses appareils électroniques portatifs de test et d'analyse d'haleine « ETT-ETM » ;

Attendu que la ZP5310 a déjà procédé au renouvellement de 4 des 8 appareils électroniques portatifs de test et d'analyse d'haleine « ETT-ETM » ;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cet achat parce que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel directement via la police fédérale ; cette dernière s'étant chargée d'organiser ledit marché public ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2019 de la ZP5310 ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

☞ d'acquérir auprès de la société « Dräger Safety Belgium NV », sise Heide 10 à 1780 Wemmel, le matériel repris ci-dessous et ce, via l'accord-cadre pluriannuel de fournitures pour une période de quatre ans, d'appareils électroniques portatifs de test et d'analyse d'haleine, au profit de la police intégrée (Références : DGR/DRL Procurement 2016 R3 223):

➤ Poste 1 :

✓ 2 (deux) Kits complets : chaque kit comprenant un appareil test/analyse d'haleine A8610 BE, vérification incluse (coffre, appareil de mesure A 7510 avec GPS, imprimante, clavier, lecteur de carte ID, chargeur 230Vac et 12Vdc, manuel d'utilisation, carnet métrologique, certificat de vérification) ;

Le montant total pour cette acquisition s'élève à 8.953,20 € TVAC.

☞ d'imputer la dépense à l'article 330/744-51 (Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation) du budget extraordinaire de l'exercice 2019 ;

☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

.....

2.b. Acquisition d'équipement pour motard : propositions et décisions.

2.b.1. Acquisition de bottes de motard : proposition et décision.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps ;

Attendu que la ZP5310 souhaite procéder au renouvellement des tenues Mocy (équipement motard) du service « Police de la Circulation Routière » (SPCR);

Attendu que les bottes de motard que possède chaque membre du SPCR de la ZP5310 ont été acquises en 2012 ;

Attendu que le SPCR compte 4 membres du personnel ;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cet achat parce que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel directement via la police fédérale ; cette dernière s'étant chargée d'organiser ledit marché public ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ordinaire 2019 de la ZP5310 ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

☞ d'acquérir auprès de la société « Vandeputte Safety N.V. », sise Binnensteenweg 160 à 2530 Boechout, le matériel repris ci-dessous et ce, via l'accord-cadre pluriannuel de fournitures, pour une période de six ans, de bottes de motard (Mocy), au profit de la police intégrée, structurée à deux niveaux (Références : N° Procurement 2018 R3 075) :

- Poste 1 :
 - ✓ 4 (quatre) paires de bottes de motard ;
- Poste 2 :
 - ✓ 4 (quatre) paires de semelles amovibles ;

Le montant total pour cette acquisition s'élève à 1.221,57 € TVAC.

☞ d'imputer la dépense à l'article 330/124-05 (Fourniture, entretien et location des vêtements de travail pour le personnel) du budget ordinaire de l'exercice 2019;

☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

2.b.2. Acquisition de pantalons thermiques pour motocycliste : proposition et décision.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps ;

Attendu que la ZP5310 souhaite procéder au renouvellement des tenues Mocy (équipement motard) du service « Police de la Circulation Routière » (SPCR);

Attendu que chaque membre du personnel du SPCR se doit d'être équipé d'un pantalon thermique pour motocycliste;

Attendu que le SPCR compte 4 membres du personnel ;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cet achat parce que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel directement via la police fédérale ; cette dernière s'étant chargée d'organiser ledit marché public ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ordinaire 2019 de la ZP5310 ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

☞ d'acquérir auprès de la société « SAGRES SL – Partenon », sise Prego de Montaos 7 (91) à 36800 Redondela (Espagne), le matériel repris ci-dessous et ce, via le marché ouvert pluriannuel de fournitures, pour une période de six ans, de vêtements thermiques pour motocycliste au profit de la police intégrée, structurée à deux niveaux (Références : DGS/DSA 2012 R3 360 => lettre de notification 2014 R3 373) :

- Poste 2 :
 - ✓ 4 (quatre) pantalons thermiques ;

Le montant total pour cette acquisition s'élève à 145,20 € TVAC.

☞ d'imputer la dépense à l'article 330/124-05 (Fourniture, entretien et location des vêtements de travail pour le personnel) du budget ordinaire de l'exercice 2019;

☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

2.b.3. Acquisition de pantalons de base pour motocycliste : proposition et décision.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps ;

Attendu que la ZP5310 souhaite procéder au renouvellement des tenues Mocy (équipement motard) du service « Police de la Circulation Routière » (SPCR);

Attendu que chaque membre du personnel du SPCR se doit d'être équipé d'un pantalon de base pour motocycliste;

Attendu que le SPCR compte 4 membres du personnel ;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cet achat parce que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel directement via la police fédérale ; cette dernière s'étant chargée d'organiser ledit marché public ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ordinaire 2019 de la ZP5310 ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

☞ d'acquérir auprès de la société « Richa N.V. », sise Westerring 27 à 9700 Oudenaarde, le matériel repris ci-dessous et ce, via l'accord-cadre pluriannuel de fournitures, pour une période de cinq ans, de tenues motocyclistes au profit de la police intégrée, structurée à deux niveaux (Références : N° Procurement 2017 R3 046) :

➤ Poste 3 :

✓ 4 (quatre) pantalons de base confectionnés en taille standard ;

Le montant total pour cette acquisition s'élève à 1.785,96 € TVAC.

☞ d'imputer la dépense à l'article 330/124-05 (Fourniture, entretien et location des vêtements de travail pour le personnel) du budget ordinaire de l'exercice 2019;

☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

.....

2.c. Acquisition d'armes à feu individuelles : proposition et décision.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps ;

Attendu qu'il est nécessaire de pourvoir chaque membre du personnel opérationnel d'une arme à feu individuelle ;

Attendu qu'il est opportun pour des raisons d'opérationnalité que la ZP5310 puisse disposer d'armes individuelles en réserve afin de pallier, le cas échéant, à l'indisponibilité temporaire d'armes individuelles actuellement en service ;

Attendu qu'il est proposé au Conseil de Police d'acquérir 5 armes à feu individuelles ;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cet achat parce que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel directement via la police fédérale ; cette dernière s'étant chargée d'organiser ledit marché public ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2019 de la ZP5310 ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

☞ d'acquérir auprès de la société « Belgian Weapons Corporation », sise Rue de Ransbeek 218 à 1120 Bruxelles, le matériel repris ci-dessous et ce, via le marché ouvert pluriannuel de fournitures, pour une période de quinze ans, de pistolets 9 x 19 mm répartis en dix postes au profit de la police intégrée, des écoles de police, de l'Inspection Générale et du Comité P (Références : Marché public fédéral DGS/DSA 2010 R3 112) :

- Poste 1 :
 - ✓ 5 (cinq) pistolets Smith & Wesson M&P 9mm (319,97 € HTVA par pièce) ;
- Poste 2 :
 - ✓ 10 (dix) portes pistolet (32,00 € HTVA par pièce) ;
- Poste 3 :
 - ✓ 10 (dix) portes chargeur (6,00 € HTVA par pièce) ;

Le montant total pour cette acquisition s'élève à 2.395,62 € TVAC.

☞ d'imputer la dépense à l'article 330/744-51 (Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation) du budget extraordinaire de l'exercice 2019;

☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

.....

2.d. Acquisition d'armes à feu collectives : proposition et décision.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu la Circulaire GPI 62bis du 19 octobre 2017 modifiant la circulaire GPI 62 du 14 février 2008 relative à l'armement de la police intégrée, structurée à deux niveaux ;

Attendu que le contexte sécuritaire actuel ne correspond plus à celui de 2008, année de parution de la circulaire GPI 62 ; la menace terroriste et le type d'armes utilisées lors des attaques perpétrées notamment en France doivent être pris en considération pour déterminer les normes d'armement collectif qui permettront à l'avenir à nos policiers, non seulement de répondre de manière plus efficace à de telles attaques, mais également de bénéficier d'une meilleure protection dans l'exercice de leur métier ;

Attendu que des modifications récentes de la GPI 62 autorisent depuis peu les ZP à utiliser des calibres supérieurs de type 7.62 x 35 mm (en plus du 9 x 19 mm actuel) et ce , uniquement pour les armes collectives ;

Attendu que les caractéristiques du nouveau calibre autorisé (7.62 x 35 mm) offrent en outre une chance plus accrue de neutralisation avec un risque plus limité de dommages collatéraux ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps ;

Attendu qu'il est proposé au Conseil de Police d'acquérir 6 armes à feu collectives de type 7.62 x 35 mm;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cet achat parce que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel directement via l'accord-cadre pluriannuel POL 2017-019 de la ZP Westkust ; cette dernière s'étant chargée d'organiser ledit marché public ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2019 de la ZP5310 ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

☞ d'acquérir auprès de la société « FN Herstal S.A. », sise Voie de Liège 33 à 4040 Herstal, le matériel repris ci-dessous et ce, via l'accord-cadre pluriannuel de fournitures d'armes à feu

collectives de calibre .300 au profit de la police intégrée (Références : Accord-cadre POL 2017-019) :

- Poste 1 :
 - ✓ 6 (six) armes à feu semi-automatiques (1.979,82 € HTVA par pièce) :
 - Fusil 7,62x35 FN SCAR-SC .300, Noir, Canon 9'', semi-automatique, avec crosse pliable, chargeur métallique, cache-flamme B&T QD, carcasse Keymod
 - Manuel opérateur trilingue FN SCAR-SC .300
 - Chargeur assemblé 30 coups, 7,62x35mm (en plus du chargeur prévu avec l'arme)
 - Poignée verticale B&T
- Poste 2 :
 - ✓ 6 (six) réducteurs de son (578,06 € HTVA par pièce) :
 - Atténuateur Mini Assault Rifle Suppressor (M.A.R.S.) B&T
 - Housse de protection thermique pour atténuateur
- Poste 3 :
 - ✓ 6 (six) visées mécaniques (0,00 € HTVA par pièce car comprise dans le poste 1)
- Poste 4 :
 - ✓ 6 (six) visées optiques (701,87 € HTVA par pièce) :
 - Viseur point rouge Aimpoint Micro T-2, 2 MOA
- Poste 5 :
 - ✓ 6 (six) lampes (117,45 € HTVA par pièce)
 - Lampe Protac Rail Mount 2 long gun
- Poste 6 :
 - ✓ 6 (six) sangles (41,24 € HTVA par pièce) :
 - Bretelle tactique 2 points – 1 point, noire, pour FN SCAR-SC
- Poste 7 :
 - ✓ 6 (six) sacs de transport (160,89 € HTVA par pièce) :
 - Sac modulaire Tasmanian Tiger pour fusil
- Poste 8 :
 - ✓ 6 (six) matériels de nettoyage (55,48 € HTVA par pièce)
 - Kit de nettoyage FN SCAR-SC

Le montant total pour cette acquisition s'élève à 26.388,72 € TVAC.

- ☞ d'imputer la dépense à l'article 330/744-51 (Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation) du budget extraordinaire de l'exercice 2019;
- ☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

.....

2.e. Acquisition d'un PC portable : proposition et décision.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps ;

Attendu qu'il est nécessaire que le CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps de la ZP5310, puisse disposer d'un ordinateur portable afin d'effectuer son travail dans les meilleures conditions possibles ;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cet achat parce que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel directement via la centrale de marchés du FOREM ; cette dernière s'étant chargée d'organiser ledit marché public ;

Vu la convention d'adhésion conclue le 02 août 2017 par la Zone de Police Houille-Semois à la centrale de marchés du Forem « DMP1500839 – MPF151674 relatif à la la fourniture et la maintenance d'équipements informatiques postes clients, tels que PC, écrans, ordinateurs portables, tablettes, Clients légers (Thin clients) et imprimantes, ainsi que le support et installation du matériel sur site » ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019 de la ZP5310;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

☞ d'acquérir auprès de la société « Priminfo », sise Rue du Grand Champ 8 à 5380 Noville-les-Bois, le matériel repris ci-dessous et ce, via la centrale de marchés du Forem « DMP1500839 – MPF151674 relatif à la la fourniture et la maintenance d'équipements informatiques postes clients, tels que PC, écrans, ordinateurs portables, tablettes, Clients légers (Thin clients) et imprimantes, ainsi que le support et installation du matériel sur site » :

➤ Poste 3 - Sous-poste 3.2 :

1 (un) PC portable classique professionnel B « Notebook Lenovo Thinkpad T580 »

Processeur Intel i7 – 8550U – Dual Core 1.8 GHz – Turbo mode up to 4,0 GHz – 8 MB cache

Mémoire 32 GB DDR4 2400

Disque 256 GB SSD PCIe NVMe

Ecran TFT 15,6'' – Full HD (1920 x 1080) – Ecran mat

Contrôleur graphique Intel UHD Graphics 620 intégré

Haut-parleurs stéréo et micro intégrés

1x HDMI – 2x USB 3.1 Gen 1 – 1x USB 3.1 Type-C Gen 1 – 1x USB 3.1 Type-C Gen 2/Thunderbolt 3 – RJ45

Lecteur e-ID – Lecteur de cartes SD

Connecteur d'amarrage docking station

Réseau Gigabit Ethernet intégré + wireless 2x2 802.11ac

Module carte SIM 3G/4G préinstallé

Bluetooth 4.1 intégré

HD Webcam 720p intégrée

Fingerprint : lecteur d'empreinte digitale

Clavier Azerty BE – pavé numérique intégré – rétro-éclairé

Touch-Pad – Click directement sur le Pad

Batterie Li-ion – 4 cells (32 Wh) + 3 cells (24 Wh) à l'arrière – Autonomie : 4 heures

Alimentation-chargeur avec prise belge

Licence MS-Windows 10 PRO OEM 64-Bit en français

Cable de sécurité (Logon)

Souris optique avec roulette de défilement en USB 2.0

Valisette de transport Targus TBC002

Garantie 5 ans sur site

➤ Poste 3 - Sous-poste 3.6 :

1 (un) Station d'accueil « Lenovo Thinkpad USB-C dock 90W

Station d'accueil - 3x USB 3.0 + 2x USB 2.0 – 1x USB-C (data only) – 1x RJ45

Connecteur mixte : micro / écouteurs

2x DisplayPort + 1x VGA

Alimentation du portable et de la station d'accueil avec une seule alimentation électrique

Garantie 5 ans sur site

Le montant total pour ces acquisitions s'élève approximativement à 1.750,00 € TVAC.

- ☞ d'imputer la dépense à l'article 330/742-53 (Achats de matériel informatique) du budget extraordinaire de l'exercice 2019 ;
- ☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

.....

2.f. Acquisition de radios Astrid Tetra : proposition et décision.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps ;

Vu la délibération n°2 du Conseil de Police du 19 février 2018 relative à l'acquisition de 15 radios portables SEPURA SC2020 auprès de la société « ABIOM », sise Oostjachtpark 18 à 9100 Sint-Niklaas, via l'accord cadre ASTRID « Marché public CD-MP-OO-40 du 28 février 2014 relatif à la réalisation d'un accord-cadre pour la livraison d'équipements terminaux radio TETRA et la fourniture des services y afférents » ;

Attendu qu'il y a lieu de poursuivre le renouvellement du matériel radio Tetra Astrid (portables, mobiles et fixes) de la ZP5310 ;

Attendu que l'accord cadre ASTRID « Marché public CD-MP-OO-40 du 28/02/2014 relatif à la réalisation d'un accord-cadre pour la livraison d'équipements terminaux radio TETRA et la fourniture des services y afférents » s'est clôturé le 28 février 2018 ;

Attendu que pour des raisons évidentes d'opérationnalité, il est impératif que la ZP5310 dispose d'une flotte de radios portables homogène et que, par conséquent, il y a lieu de commander des radios

portables et mobiles identiques à celles acquises suite à la décision du Conseil de Police du 19 février 2018, à savoir des radios portables SEPURA SC2020 et une radio mobile SEPURA SRG3900 ;

Attendu que la société « ABIOM » est l'unique société distributrice de la marque SEPURA dans le Benelux ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2019 de la ZP5310 ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

☞ d'acquérir auprès de la société « ABIOM », sise Oostjachtpark 18 à 9100 Sint-Niklaas, le matériel suivant :

- 30 (trente) radios portables SEPURA SC2020 IP67 Package GPS 1 :
 - Antenne extended helical, 380 - 400 Mhz
 - Batterie Li-Po, 1160 mAh
 - Chargeur rapide simple, version adaptateur
 - Câble électrique
 - Garantie usine de 64 mois, 12 mois pour les accessoires
 - GPS
 - Classes IP66, IP67 et IP68
 - SDA (special data application)
 - RFiD présent
 - Norme 1,8 W
 - 3W High Power
 - Répétiteur préconfiguré
 - Man-Down Capable
 - Licenses
- 6 (six) chargeurs pour 6 radios portables SEPURA SC2020 IP67 et 6 batteries supplémentaires
- 1 (une) radio mobile SEPURA SRG3900, GPS, TEA2, 380 - 430 Mhz :
 - Sepura Colour Console (IP67 front-end)
 - Microphone à main
 - Haut-parleur installé dans le véhicule
 - Câble distance 5 m
 - Console Dash Mount Kit
 - 380-430MHz Flexi whip vehicle antenna, câble 5 m, gain 2 dBi
 - GPS Antenna Adhesive Pad Fixing - câble 3 m fiche SMC
 - Garantie usine de 64 mois, 12 mois pour les accessoires
 - GPS
 - SDA (special data application)
 - Répétiteur préconfiguré
 - Gateway préconfiguré
 - Virtual Console préconfiguré
 - Licences

Le montant total pour ces acquisitions s'élève approximativement à 34.000,00 € TVAC.



- ☞ d'imputer la dépense à l'article 330/744-51 (Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation) du budget extraordinaire de l'exercice 2019 ;
- ☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

.....

2.g. Acquisition d'un ordinateur portable « terminal de données mobiles » : proposition et décision.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps de la ZP5310;

Attendu qu'il est prévu d'équiper chaque nouveau combi intervention d'un ordinateur portable « terminal de données mobiles » ;

Attendu qu'il y a dès lors lieu d'équiper d'un ordinateur portable « terminal de données mobiles » le nouveau combi intervention du poste de police de Vresse, dont la ZP5310 va pouvoir prendre possession dans le courant du mois de mai 2019;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cet achat parce que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel directement via les marchés ouverts du FORCMS ; ce dernier s'étant chargé d'organiser ledit marché public ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019 de la ZP5310;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ d'acquérir auprès de la société « Vandenaabeele », sise Kortrijkstraat 174 à 8770 Ingelmunster, via le marché public ouvert « FORCMS-GSM-098 n°4 » accessible aux zones de police, le matériel suivant :

1 (un) Laptop renforcé « Panasonic Toughbook CF-20 »

- Processeur Intel® Core™ i5-7Y57 vPro™
- Windows 10 Pro
- Intel® HD Graphics 615
- Nouvelle génération d'écran IPS pour un usage à l'extérieur
- Ecran 10.1" WUXGA (1920x1200) haute luminosité (jusqu'à 800cd/m²)

- Ecran tactile capacitif avec 10 doigts, usage des gants possible
- Stylet Digitizer IP55 en option
- Résistant à des chutes de 120cm
- Résistant aux projections de liquides et à la poussière (IP65)
- Jusqu'à 8.5 heures d'autonomie (MobileMark™ 2014)
- Jusqu'à 17 heures d'autonomie avec la 2nde batterie (MobileMark™ 2014)
- Batterie échangeable à chaud par l'utilisateur
- Configurations multiples (port série, lecteur de carte à puce, lecteur codes- barres 2D)
- Conception ultralégère, poids environ 1,89kg
- Garantie 3 ans en standard

Le montant total pour cette acquisition s'élève à 4.294,29 € TVAC.

- ☞ d'imputer la dépense à l'article 330/742-53 (Achats de matériel informatique) du budget extraordinaire de l'exercice 2019 ;
- ☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

.....

2.h. Acquisition de matériel pour le Pool « GPI48 » : proposition et décision.

2.h.1. Acquisition d'un couteau d'entraînement pour le Pool « GPI48 » : proposition et décision.

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation et à l'information telle que modifiée par la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps de la ZP5310;

Considérant qu'il y a lieu d'équiper le Pool « GPI48 » d'un couteau d'entraînement ; moyen didactique pour les moniteurs maîtrise de la violence sans arme à feu pour que les membres du personnel évitent de se blesser lors d'une attaque couteau par un quidam et surtout apprendre à réagir de manière légale et proportionnée ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019 de la ZP5310;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1

Il sera procédé à l'acquisition d'un couteau d'entraînement pour un montant total approximatif de 900,00 € TVAC répondant aux caractéristiques techniques suivantes :

- ☞ Longueur du couteau : +- 30 cm;

- ☞ Largeur du couteau : +- 4 cm ;
- ☞ Lame en polycarbonate qui délivre un choc électrique à intensité réglable ;
- ☞ Ampères délivrés : moins de 1 milliampère ;
- ☞ Revêtement du manche : antiglisse et auto-agrippant.

Article 2

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera passé par procédure négociée sans publication préalable lors du lancement de la procédure.

Article 3

La présente dépense sera imputée à l'article 330/744-51 (Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation) du budget extraordinaire de l'exercice 2019.

Article 4

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

2.h.2. Acquisition d'un casque étouffoir avec audio : proposition et décision.

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation et à l'information telle que modifiée par la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps de la ZP5310;

Considérant qu'il y a lieu d'équiper le Pool « GPI48 » d'un casque de tir « Audio » afin que les moniteurs de tir puissent communiquer entre eux lors des séances d'entraînement ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cette acquisition attendu que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel via un marché public organisé par la police fédérale ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019 de la ZP5310;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ d'acquérir auprès de la société « VANDEPUTTE Safety N.V. », sise Binnensteenweg 160 à 2530 Boechout, 1 (un) casque étouffoir avec audio et 1 (un) kit hygiène (article HY220) via l'accord-cadre pluriannuel de fournitures, pour une période de quatre ans, pour l'acquisition de casques étouffoirs avec audio au profit de la police intégrée (Références : Procurement 2015 R3 234 – Accord-cadre ouvert qui se terminera le 31 décembre 2019);

Coût total pour cette acquisition : 93,27 € TVAC.

- ☞ d'imputer la dépense à l'article 330/744-51 (Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation) du budget extraordinaire de l'exercice 2019;
- ☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

2.h.3. Acquisition de casques étouffoirs sans audio : proposition et décision.

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation et à l'information telle que modifiée par la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps de la ZP5310;

Considérant qu'il y a lieu d'équiper le Pool « GPI48 » de 5 casques de tir « basiques » pour les nouveaux arrivants et pour pourvoir au remplacement des casques défectueux ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cette acquisition attendu que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel via un marché public organisé par la police fédérale ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019 de la ZP5310;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ d'acquérir auprès de la société « AEG Belgium S.A. », sise Quai de Biestbroeck 300 à 1070 Bruxelles, 5 (cinq) casques étouffoirs sans audio et 5 (cinq) kits hygiène via l'accord-cadre pluriannuel de fournitures, pour une période de quatre ans, pour l'acquisition de casques étouffoirs sans audio (simples) au profit de la police intégrée (Références : Procurement 2015 R3 233 – Accord-cadre ouvert qui se terminera le 31 décembre 2019);

Coût total pour cette acquisition : 123,12 € TVAC.

- ☞ d'imputer la dépense à l'article 330/744-51 (Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation) du budget extraordinaire de l'exercice 2019;
- ☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

2.h.4. Acquisition de paires de lunettes de protection : proposition et décision.

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation et à l'information telle que modifiée par la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps de la ZP5310;

Considérant qu'il y a lieu d'équiper le Pool « GPI48 » de 10 (dix) paires de lunettes de protection pour les nouveaux arrivants et pour remplacer remplacement des paires de lunettes défectueuses ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019 de la ZP5310;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1

Il sera procédé à l'acquisition de 10 (dix) paires de lunettes de protection pour un montant total approximatif de 100,00 € TVAC répondant aux caractéristiques techniques suivantes :

- ☞ Lunettes de couleur jaune
- ☞ Anti-buée
- ☞ Anti-rayure
- ☞ Filtre U.V.
- ☞ Résistance mécanique : impact 45 m/s entre 5°C et 55°C

Article 2

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera passé par procédure négociée sans publication préalable lors du lancement de la procédure.

Article 3

La présente dépense sera imputée à l'article 330/744-51 (Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation) du budget extraordinaire de l'exercice 2019.

Article 4

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

2.h.5. Acquisition de munitions d'entraînement : proposition et décision.

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation et à l'information telle que modifiée par la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps de la ZP5310;

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir 10.000 munitions d'entraînement, calibre 9 mm, afin que l'ensemble des membres du personnel opérationnel puisse disposer de munitions suffisantes pour la formation / entraînement « Maîtrise de la violence avec arme à feu 2019 » ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de réaliser un marché public pour cette acquisition attendu que chaque zone de police locale a la possibilité d'acquérir pareil matériel via un marché public organisé par la police fédérale ;

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ d'acquérir auprès de la société BWC, sise Rue de Ransbeek 218 à 1120 Bruxelles, 10.000 (dix mille) munitions d'entraînement « Sellier & Bellot® 9mm para H.S. (Homogenous Service) 115gr » via le marché ouvert pluriannuel de fournitures de munitions d'entraînement 9 mm Parabellum au profit de la police intégrée et des écoles de police (Références : DGS/DSA 2016 R3 115 – Marché ouvert actif accessible aux zones de police);

Coût total pour cette acquisition : 1.165,23 € TVAC.

- ☞ d'imputer la dépense à l'article 330/124-02 (Fournitures techniques pour consommation directe) du budget ordinaire de l'exercice 2019;
- ☞ de transmettre la présente à Monsieur le Gouverneur pour l'exercice de la tutelle prévue par les dispositions légales en la matière.

➡ 3. Acquisition d'un PC portable : information et ratification.

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré et structuré à deux niveaux;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et aux contrats de concessions ;

Vu la Loi du 16 février 2017 modifiant la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté royal du 22 juin 2017 modifiant l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Entendu la présentation du CDP Edwin DASSONVILLE, Chef de Corps ;

Attendu qu'en date du 02 février 2019, le PC portable du Directeur Administratif est tombé en panne ;

Attendu que le Gestionnaire technique de la ZP5310 a estimé, au vu de la gravité de la panne et de l'obligation pour le Directeur Administratif de disposer d'un PC portable pour effectuer son travail, qu'il était impérieux de commander au plus vite un PC portable auprès de la société « Priminfo », sise Rue du Grand Champ 8 à 5380 Noville-les-Bois, et ce, via la centrale de marchés du Forem « DMP1500839 – MPF151674 relatif à la la fourniture et la maintenance d'équipements informatiques postes clients, tels que PC, écrans, ordinateurs portables, tablettes, Clients légers (Thin clients) et imprimantes, ainsi que le support et installation du matériel sur site » (Convention d'adhésion au marché conclue le 02 août 2017 par la Zone de Police Houille-Semois) ;

Attendu qu'en date du 02 février 2019, Monsieur le Chef de Corps f.f. a pris contact avec Monsieur le Président de la ZP5310 ainsi qu'avec le Comptable Spécial et ce, afin d'obtenir leur accord respectif pour pouvoir commander un nouveau PC portable pour le Directeur Administratif en urgence ;

Vu la décision du 02 février 2019 de Monsieur le Chef de Corps f.f. d'acquiescer auprès de la société « Priminfo », sise Rue du Grand Champ 8 à 5380 Noville-les-Bois, un PC portable répondant aux caractéristiques suivantes :

- ☞ 1 (un) PC portable classique professionnel B « Notebook Lenovo Thinkpad T580 »
Processeur Intel i7 – 8550U – Dual Core 1.8 GHz – Turbo mode up to 4,0 GHz – 8 MB cache
Mémoire 8 GB DDR4 2400
Disque 256 GB SSD PCIe NVMe
Ecran TFT 15,6'' – Full HD (1920 x 1080) – Ecran mat
Contrôleur graphique Intel UHD Graphics 620 intégré
Haut-parleurs stéréo et micro intégrés
1x HDMI – 2x USB 3.1 Gen 1 – 1x USB 3.1 Type-C Gen 1 – 1x USB 3.1 Type-C Gen 2/Thunderbolt 3 – RJ45
Lecteur e-ID – Lecteur de cartes SD
Connecteur d'amarrage docking station
Réseau Gigabit Ethernet intégré + wireless 2x2 802.11ac
Module carte SIM 3G/4G préinstallé
Bluetooth 4.1 intégré
HD Webcam 720p intégrée
Fingerprint : lecteur d'empreinte digitale
Clavier Azerty BE – pavé numérique intégré – rétro-éclairé
Touch-Pad – Click directement sur le Pad
Batterie Li-ion – 4 cells (32 Wh) + 3 cells (24 Wh) à l'arrière – Autonomie : 4 heures
Alimentation-chargeur avec prise belge
Licence MS-Windows 10 PRO OEM 64-Bit en français
Cable de sécurité (Logon)
Souris optique avec roulette de défilement en USB 2.0
Valisette de transport Targus TBC002
Garantie 5 ans sur site

- ☞ 1 (un) Station d'accueil « Lenovo Thinkpad USB-C dock 90W »
Station d'accueil - 3x USB 3.0 + 2x USB 2.0 – 1x USB-C (data only) – 1x RJ45
Connecteur mixte : micro / écouteurs
2x DisplayPort + 1x VGA
Alimentation du portable et de la station d'accueil avec une seule alimentation électrique
Garantie 5 ans sur site

Le montant total pour ces acquisitions s'élève à 1.485,78 € TVAC.

Le Conseil de Police, en séance publique, décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 :

De ratifier la décision de Monsieur le Chef de Corps f.f. du 02 février 2019 :

☞ de commander en urgence un PC portable auprès de la société « Priminfo », sise Rue du Grand Champ 8 à 5380 Noville-les-Bois, et ce, via la centrale de marchés du Forem « DMP1500839 – MPF151674 relatif à la la fourniture et la maintenance d'équipements informatiques postes clients, tels que PC, écrans, ordinateurs portables, tablettes, Clients légers (Thin clients) et imprimantes, ainsi que le support et installation du matériel sur site » (Convention d'adhésion au marché conclue le 02 août 2017 par la Zone de Police Houille-Semois) :

➤ Poste 3 - Sous-poste 3.2 :

1 (un) PC portable classique professionnel B « Notebook Lenovo Thinkpad T580 »

Processeur Intel i7 – 8550U – Dual Core 1.8 GHz – Turbo mode up to 4,0 GHz – 8 MB cache

Mémoire 8 GB DDR4 2400

Disque 256 GB SSD PCIe NVMe

Ecran TFT 15,6'' – Full HD (1920 x 1080) – Ecran mat

Contrôleur graphique Intel UHD Graphics 620 intégré

Haut-parleurs stéréo et micro intégrés

1x HDMI – 2x USB 3.1 Gen 1 – 1x USB 3.1 Type-C Gen 1 – 1x USB 3.1 Type-C Gen 2/Thunderbolt 3 – RJ45

Lecteur e-ID – Lecteur de cartes SD

Connecteur d'amarrage docking station

Réseau Gigabit Ethernet intégré + wireless 2x2 802.11ac

Module carte SIM 3G/4G préinstallé

Bluetooth 4.1 intégré

HD Webcam 720p intégrée

Fingerprint : lecteur d'empreinte digitale

Clavier Azerty BE – pavé numérique intégré – rétro-éclairé

Touch-Pad – Click directement sur le Pad

Batterie Li-ion – 4 cells (32 Wh) + 3 cells (24 Wh) à l'arrière – Autonomie : 4 heures

Alimentation-chargeur avec prise belge

Licence MS-Windows 10 PRO OEM 64-Bit en français

Cable de sécurité (Logon)

Souris optique avec roulette de défilement en USB 2.0

Valisette de transport Targus TBC002

Garantie 5 ans sur site

➤ Poste 3 - Sous-poste 3.6 :

1 (un) Station d'accueil « Lenovo Thinkpad USB-C dock 90W

Station d'accueil - 3x USB 3.0 + 2x USB 2.0 – 1x USB-C (data only) – 1x RJ45

Connecteur mixte : micro / écouteurs

2x DisplayPort + 1x VGA

Alimentation du portable et de la station d'accueil avec une seule alimentation électrique

Garantie 5 ans sur site

☞ d'imputer la dépense à l'article 330/742-53 (Achats de matériel informatique) du budget extraordinaire de l'exercice 2019 sous réserve d'approbation du budget 2019 de la ZP5310 par la tutelle ;

Article 2 :

De délivrer une copie de la présente délibération est transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur.

Séance à huis clos :

La séance est levée à 20 heures 30.

Pour le Conseil de Police

Le Secrétaire,
Jean-François PAQUAY

Le Président,
Marc LEJEUNE